

**PROSTITUTION DES MINEURS :  
QUELS DÉFIS POUR LES  
PROFESSIONNELS ?**

---

**ACTES DU COLLOQUE  
DU 30 NOVEMBRE 2018  
HÔTEL DE VILLE DE PARIS**



**PROSTITUTION DES MINEURS :  
QUELS DÉFIS POUR LES  
PROFESSIONNELS ?**

**ACTES DU COLLOQUE**

**HÔTEL DE VILLE DE PARIS  
30 NOVEMBRE 2018**



**AGIR CONTRE LA PROSTITUTION DES ENFANTS**



# REMERCIEMENTS

L'équipe de l'ACPE tient à remercier chaleureusement l'Hôtel de Ville de Paris qui a accueilli et rendu possible ce colloque.

Merci également à l'ensemble des intervenants et des participants qui ont permis à ce colloque d'être un moment d'échange et de coopération pour réfléchir collectivement aux problématiques de la prostitution des mineurs.



# SOMMAIRE

LISTE DES INTERVENANTS.....	7
OUVERTURE PAR HÉLÈNE BIDART.....	8
DISCOURS D'INTRODUCTION D'ARMELLE LE BIGOT-MACAUX.....	10
MENER L'ENQUÊTE ET PROTÉGER LES VICTIMES.....	12
BARTHÉLÉMY HENNUYER.....	12
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-ÉDUCATIF.....	14
THOMAS DEMIERE.....	14
KATIA BAUDRY.....	15
L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICALE ET PSYCHOLOGIQUE.....	17
CLAUDE GIORDANELLA.....	17
SE CONCERTER ET OBTENIR L'ADHÉSION DU MINEUR.....	19
DISCOURS DE CLÔTURE D'AGNÈS GINDT-DUCROS.....	20
PRÉSENTATION DE L'ACPE.....	23

# LISTE DES INTERVENANTS

## par ordre alphabétique

**Katia Baudry** : Éducatrice et docteure en sociologie

**Hélène Bidard** : Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes/hommes, de la lutte contre les discriminations et des Droits humains

**Thomas Demiere** : Directeur de la SCOP MEITIS

**Agnès Gindt-Ducros** : Directrice de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance

**Claude Giordanella** : Infirmière sexologue à l'association Charonne

**Barthélémy Hennuyer** : Substitut du procureur, TGI de Paris

**Armelle Le Bigot-Macaux** : Présidente de l'ACPE

*Nota bene*: les minutes présentées dans ce document sont des reformulations. Le contenu ne prétend pas être exhaustif, et certains éléments ont été ajoutés ultérieurement. Par ailleurs, les propos retranscrits dans ces actes n'engagent que leurs auteurs.



# OUVERTURE

## Mme Hélène BIDARD

Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'égalité femmes/hommes, de la lutte contre les discriminations et des Droits Humains

Dans le monde, la prostitution des enfants touche près de 3 millions d'enfants et, selon des estimations, entre 6 et 10 000 mineurs en France, dont beaucoup en Île-de-France.

La prostitution est une violence en soit, qui entraîne de nombreuses conséquences sur les personnes qui en sont victimes. C'est en cela que la position abolitionniste de la France face à cette atrocité est très importante. Des améliorations importantes sont encore à apporter sur le plan législatif, notamment sur la question de l'âge du consentement et sur la prise en compte adaptée des nouvelles formes de prostitution du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les réseaux de prostitution prennent aujourd'hui une pluralité de formes : de plus en plus fluides et déstructurés, ils n'en sont que plus durs à démanteler. Le rôle prédominant des réseaux sociaux dans notre société a entraîné une espèce d'« ubérisation » de l'exploitation sexuelle des enfants, difficilement saisissable et dans des proportions alarmantes.

Prévenir, détecter et agir dès le plus jeune âge est primordial pour empêcher les entrées dans la prostitution et lutter contre le système

prostitutionnel. En effet, l'âge moyen d'entrée dans la prostitution est de 14 ans au niveau mondial.

Les enfants victimes sont pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE): dans le même temps, de nombreuses victimes sont malheureusement recrutées dans ces structures. Aussi, réunir les professionnels, partager les expériences, comme lors de ce colloque, est primordial.

La Mairie de Paris est déterminée à travailler sérieusement avec les associations et les différents services publics dans lesquels circulent enfants et adolescents, bien qu'il reste beaucoup à faire en matière de prévention et d'accompagnement des victimes.

# DISCOURS D'INTRODUCTION

## Mme Armelle LE BIGOT-MACAUX

Présidente de l'ACPE

L'ACPE est impliquée depuis des années dans la lutte contre la prostitution des mineurs et a longtemps eu l'impression de s'adresser à une société qui ne voulait pas entendre.

L'ACPE a d'abord décidé de s'adresser aux parents et aux enfants, en lançant plusieurs opérations d'information et de sensibilisation avec un numéro spécial de *Mon Quotidien* : cela s'est soldé par un échec. L'ACPE a ensuite ciblé les enseignants et créé un kit pédagogique, qui n'a jamais pu entrer dans les établissements scolaires. L'association a également tenté de sensibiliser le grand public *via* une campagne d'affichage télévisuelle, qui s'est soldée par un nouvel échec.

Le déclic a eu lieu il y a seulement deux ans, grâce aux parents qui ont commencé à contacter l'ACPE. Quand ils tentaient d'alerter sur la situation de leurs enfants, ils n'étaient pas accueillis. Un petit film a alors été réalisé avec quelques parents, et a été présenté à l'Assemblée nationale en 2016.

Depuis, l'ACPE a lancé des formations, a mis en place des outils destinés aux professionnels et aux parents, et a réalisé une étude juridique *Exploitation sexuelle des enfants en France* faisant état de ce phénomène.

L'association se porte également partie civile dans de nombreux procès grâce à l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme. Lors de ces

procès, on constate que les proxénètes sont maintenant à peine plus âgés que leurs victimes, et leurs réseaux sont très organisés, certains parlant même d'une « entreprise ».

L'équipe de l'ACPE s'est beaucoup mobilisée sur la loi contre les violences sexuelles et sexistes. Bien que cette bataille se soit soldée par une immense déception, c'est à cette occasion que l'ACPE a pu rencontrer le député Mustapha Laabid : une proposition de loi devrait prochainement être soumise au Parlement, afin de lutter législativement contre le phénomène prostitutionnel chez les mineurs.

L'association a également eu la chance de rencontrer Alexis Marant, Claude Ardid et Nadège Hubert, qui ont réalisé le documentaire *Jeunesse à vendre* : cela a considérablement aidé à faire connaître le phénomène très largement.

Le temps presse, car le phénomène continue de s'amplifier de manière phénoménale, et il est grand temps de mobiliser toutes les énergies.

# MENER L'ENQUÊTE ET PROTÉGER LES VICTIMES

Intervention précédée d'une saynète par la Compagnie Aziadé montrant une mère souhaitant déposer plainte au commissariat après les fugues répétées de sa fille.

## **M. Barthélémy HENNUYER**

Substitut du procureur, TGI de Paris

La grande mobilité des réseaux de prostitution fait du Tribunal de Grande Instance de Paris un parquet central en Île-de-France, le principal endroit où la compétence judiciaire est retenue.

Dans les affaires de prostitution de mineurs, la première difficulté en ce qui concerne la police et le parquet est d'interpréter la fugue du mineur, avant de lancer l'enquête. Selon les éléments rapportés, celle-ci peut être lancée dès le premier jour.

Un mineur en retour de fugue est alors interrogé sur les conditions de celle-ci : la durée de la fugue, les lieux et les personnes fréquentées.

Un autre élément clé dans ces affaires est la présence prédominante des réseaux sociaux. Il y a un décalage entre l'appréciation qu'ont les parents des réseaux sociaux et l'appréciation qu'en ont les adolescents et les proxénètes. Ces derniers ont bien compris l'intérêt d'utiliser ces réseaux

sociaux car ils mettent en difficulté les services policiers et judiciaires dans leurs enquêtes.

Concernant, par exemple, les écoutes téléphoniques, le processus est très lourd, car il requiert l'intervention du juge des libertés. Ces écoutes requièrent une personne systématiquement en veille qui puisse capter les échanges et les retranscrire. Ces écoutes permettent d'objectiver la présence de prostitution et de proxénétisme, et également d'objectiver la violence et la dimension de contrainte et d'emprise.

Le recours à des locations précaires telles que Airbnb et à des réseaux sociaux comme Snapchat rend le phénomène très évanescent et mobile. Il faut donc bien appréhender ce phénomène afin d'avoir des preuves à soumettre à terme à une juridiction.

La question du positionnement des victimes a un rôle majeur : elles déclarent souvent ne pas se prostituer, ou consentir à se prostituer. Un mineur qui ne coopère pas lors de l'enquête de police va rendre la procédure beaucoup plus compliquée.

Pour autant, il n'y a pas de démobilité et de découragement. La lourdeur des procédures nécessite par contre un travail de filtrage. Cela nécessite de s'investir davantage sur les dossiers sur lesquels il existe d'emblée des éléments plus intéressants.

# L'ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

Intervention précédée d'une saynète par la Compagnie Aziadé montrant une discussion entre une jeune fille en situation prostitutionnelle et son éducateur.

## **M. Thomas DEMIÈRE**

Directeur de la SCOP MEITIS

D'un point de vue socio-éducatif, la SCOP MEITIS se voit confier des enfants dits « cas complexes » venant de toute la France. Ces enfants sont en très grande difficulté et parfois en voie de prostitution ou de radicalisation. Le rôle de leur équipe est de poser un diagnostic, une analyse et des préconisations.

Accompagner un enfant, c'est accompagner un enfant avec une histoire. La SCOP MEITIS oriente ainsi les mineurs sur des structures de droit, d'écoute, de prévention des risques. Elle les accompagne également dans le processus de dépôt de plainte avec le soutien de tiers et de la famille de l'enfant. Malheureusement, très peu de plaintes aboutissent.

Il est souvent difficile d'obtenir l'adhésion des victimes : il est en effet difficile pour elles d'entendre qu'elles se mettent en danger. Les éducateurs de la structure sont donc sensibilisés et formés sur un accompagnement spécifique propres à ces victimes : la nécessité de les

couper de leur cadre habituel, de leur environnement néfaste, mais aussi les couper des réseaux sociaux.

Il est primordial qu'à leur sortie, les victimes ne se retrouvent pas sans suivi et sans repères. Un partenariat a donc été développé avec des professionnels de l'esthétique : des ateliers d'estime de soi sont mis en place pour aider les victimes à reprendre confiance et retrouver un rapport au corps serein.

## **Mme Katia BAUDRY**

### Éducatrice et docteure en sociologie

Il y a dix ans, les éducateurs étaient interpellés sur les premières adolescentes, qu'on appelle les « michetonneuses ». Elles étaient à l'époque âgées de 14 ou 15 ans : les éducateurs sont aujourd'hui confrontés à des cas de jeunes filles de 11 ans. Ces adolescentes sont des mineures françaises, qui sont ou ont été scolarisées en France, et non des mineurs étrangers qui viennent en France pour se prostituer.

Face à ce public, l'éducateur doit bousculer ses pratiques professionnelles et notamment sortir de ses limites territoriales : ces jeunes filles sont en effet extrêmement mobiles, et elles n'occupent pas l'espace public.

Au départ, les jeunes filles viennent voir l'éducateur afin de lui expliquer leur premier rapport sexuel. L'objectif du professionnel est alors de comprendre la nature de ce dernier : est-ce vraiment le premier rapport sexuel ? Dans quel contexte s'est-il déroulé ? La jeune fille était-elle consentante ? L'éducateur est à ce moment confronté au problème de la banalisation de l'acte : les « michetonneuses » pensent dominer le garçon, elles assurent avoir la situation sous contrôle.

Les médias jouent un grand rôle dans la construction de ces adolescentes. Les clips de rap et les émissions de télé-réalité par exemple, remettent en question la notion qu'elles ont de la réussite. Elles veulent tout, tout de



suite ; elles pensent que leur capital beauté les aideront plus qu'un capital scolaire.

Le travail partenarial est primordial dans la prise en charge de ces jeunes filles. Il est néanmoins souvent entravé par des partenaires qui demandent aux adolescentes de ne plus aller voir leurs éducateurs : en effet ces derniers ont parfois l'image de personnes peu crédibles. Lorsque l'adolescent revient finalement vers eux, tout est à reconstruire.

Les parents sont souvent victimes eux aussi par ricochet : ils subissent la pression du quartier, et sont souvent l'objet de menaces et de pressions. Alors, au-delà de protéger l'adolescent, il faut protéger les parents ; et les éducateurs n'en ont malheureusement pas les moyens.

# L'ACCOMPAGNEMENT MÉDICALE ET PSYCHOLOGIQUE

Intervention précédée d'une saynète par la Compagnie Aziadé montrant une discussion entre une jeune fille en situation prostitutionnelle et une infirmière sexologue.

## **Mme Claude GIORDANELLA**

Infirmière sexologue à l'association Charonne

La Consult'sexo de l'association Charonne a été mise en place afin de créer un espace dans lequel les jeunes filles et jeunes garçons peuvent parler différemment de leur santé sexuelle et des potentiels risques qu'ils prennent.

Elle accueille un public de 12 à 25 ans : c'est en effet la tranche d'âge correspondant aujourd'hui à l'adolescence. Cela permet également de faire du lien quand il y a des ruptures de prise en charge à l'âge de 18 ans.

Avant même de parler des risques, il est nécessaire de dispenser une éducation à la sexualité dès le plus jeune âge.

Parmi le public que reçoit la Consult'Sexo, on remarque qu'il manque aux jeunes les mêmes éléments : la famille n'a pas pu faire l'étayage nécessaire afin qu'ils grandissent dans de bonnes conditions de bien-être sexuel. L'équipe de spécialistes a alors pour rôle de compléter cet étayage.

Parmi toutes les jeunes filles et les jeunes garçons qui se rendent au sein de la structure, tous ont vécu des traumatismes avec des conséquences graves sur leur comportement. C'est toujours le cas quand on parle de prostitution : les mineurs ne s'engagent pas dans une telle activité sans traumatisme vécu dans l'enfance, la pré-adolescence ou l'adolescence.

Les enfants apprennent aujourd'hui les codes de la sexualité *via* la pornographie et la télé-réalité. Les adultes doivent alors être attentifs et disponibles pour répondre à leurs questions. La Consult'Sexo est ainsi une porte d'entrée supplémentaire afin d'instaurer un dialogue, sans se substituer au parent.

Les spécialistes de la Consult'Sexo travaillent beaucoup avec les équipes de l'ASE, notamment les éducateurs spécialisés et les psychologues afin de pouvoir au mieux suivre les jeunes. Ils travaillent également étroitement avec les équipes de Charonne de la Consult' Jeunes Consommateurs : en effet la douleur provoquée par l'activité prostitutionnelle peut être tellement grande que les drogues et l'alcool sont très souvent présents chez les jeunes victimes.

Le retour fréquent des jeunes filles dans la prostitution s'explique par le psycho-traumatisme : la douleur et la souffrance ressenties sont telles que cela entraîne une dissociation chez les victimes. Elles y retournent afin de ressentir quelque chose, car quand on est anesthésié, le seul moyen de ressentir quelque chose, c'est se confronter à ce qui nous a fait mal. La Consult'Sexo réalise en ce sens un travail d'évaluation de leur santé sexuelle et de réorientation vers les professionnels du psycho-trauma pour qu'elles puissent être accompagnées dans ce cadre.

# **SE CONCERTE ET OBTENIR L'ADHÉSION DU MINEUR**

Saynète par la Compagnie Aziadé montrant une discussion entre une mère, sa fille en situation prostitutionnelle et son éducateur.

# DISCOURS DE CLÔTURE

## Mme Agnès GINDT-DUCROS

Directrice de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance

Comme dit précédemment, l'âge moyen d'entrée dans la prostitution est de 14 ans : la prostitution des mineurs relève donc bien de la protection de l'enfance.

Le mot « enfant » est ici volontairement employé : le cadre législatif qui prédomine est la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, qui concerne les mineurs jusqu'à 18 ans. Si ce sont des enfants, il faut donc impérativement les protéger.

Les liens avec la protection de l'enfance sont évidents, avec trois grandes dimensions.

La première : quand les pratiques sont installées, il reste un grand travail à faire pour transformer les représentations que l'on peut avoir de la prostitution, qui peut être d'abord perçue comme un problème de délinquance et de conduite déviante, alors qu'il faut d'abord protéger ces enfants.

La deuxième : les liens qui existent entre les pratiques prostitutionnelles et ces jeunes qui relèvent de la protection de l'enfance. En effet, victimes comme auteurs viennent beaucoup de l'Aide sociale à l'Enfance. C'est en

ce sens que les lieux de placement peuvent devenir des lieux de recrutement.

La troisième : le fait que ces jeunes ont très souvent été victimes auparavant de violence, et notamment de violences sexuelles. Il faut donc à ce moment-là les interroger sur leur vécu et les intégrer dans un processus de protection de l'enfance.

L'ONPE a beaucoup de retours sur les questions de prostitution de mineurs par les conseils départementaux et les services de l'ASE. Un constat qui interpelle : ces enfants sont décrits comme extrêmement abimés physiquement, voire complètement déstructurés psychologiquement. Cela inquiète énormément les travailleurs sociaux qui sont au contact de ces enfants, avec la question du psycho-traumatisme qu'il faut mieux connaître et appréhender.

Il y a également un énorme désarroi des travailleurs sociaux qui ne savent pas comment travailler face à ce phénomène, qui, du fait de son lien avec la délinquance et la drogue, est un phénomène clandestin et extrêmement mouvant.

La question de la quantification du phénomène est aujourd'hui primordiale. Le rôle de l'ONPE est de déterminer si le phénomène est réellement en augmentation, comme l'avancent les associations et les travailleurs sociaux. Afin de réaliser cette quantification, il est nécessaire de se poser les bonnes questions : les territoires touchés, la population touchée, l'aspect sociologique du phénomène, etc. Cette quantification est importante mais extrêmement difficile à faire car cela demande des méthodes très rigoureuses, notamment pour comparer les données d'un département à l'autre. Il ne faudrait pas également que ce phénomène de quantification vienne gêner l'action : quel que soit leur nombre, la priorité est mise sur la protection de ces enfants.

Il faudrait également réussir à avoir des travaux pour comprendre ce qu'il se passe.

Comprendre les victimes : que se passe-t-il dans les territoires, y a-t-il des signes d'alerte pour imaginer une intervention plus précoce ?

Comprendre comment se construisent ces réseaux : que se passe-t-il au niveau de ces jeunes proxénètes ?

Comprendre ces enfants, c'est comprendre leurs besoins. Ils sont multiples : sociaux, familiaux, judiciaires, éducatifs, et également des besoins de soins physiques, psychiques et psychiatriques.

Comprendre ces besoins, c'est interroger la souplesse des institutions, des interventions et des pratiques professionnelles en général dans ces phénomènes complexes et mouvants.

Il faut enfin comprendre les représentations et les besoins des professionnels, qui ont besoin d'être formés mais aussi accompagnés face à des situations extrêmement dures et perturbantes. Il faut permettre qu'ils aient des échanges de pratiques, et il faut donc aller vers le travail partenarial. Il faut, par ce travail partenarial, passer de l'incantation à la réalisation. Pour cela les institutions doivent laisser la place et le temps à ce travail partenarial.

Il faut enfin identifier les pratiques, les interventions, les initiatives nationales et internationales qui font leurs preuves pour alimenter la réflexion sur des réponses à mettre en œuvre.

# PRÉSENTATION DE L'ACPE

L'ACPE a été créée en 1986 pour lutter contre l'exploitation sexuelle des mineurs. Elle a été la première association à dénoncer l'existence du tourisme dit « sexuel », sujet tabou dont on se refusait à parler à l'époque.

Elle étend ensuite son action à la prostitution des enfants en France et aux différentes formes d'exploitation et de violences sexuelles : pédocriminalité, pédopornographie, michetonnage, etc.

La prostitution des mineurs reste encore un sujet très tabou et très peu traité. Les autorités publiques tendent à minimiser ou nier les proportions de ce phénomène. L'enjeu est donc avant tout de faire prendre conscience que la prostitution des mineurs existe bel et bien sur le territoire français, qu'elle touche toutes les catégories sociales et qu'elle prend de l'ampleur au fil des années.

La mission principale de l'ACPE est donc celle d'alerter et d'informer les institutions ainsi que le grand public. L'ACPE mène principalement des actions juridiques et des actions de plaidoyer et de sensibilisation.

Afin d'atteindre le grand public, de le sensibiliser et de l'informer sur le phénomène de la prostitution des mineurs, l'ACPE a réalisé de nombreuses campagnes de communication. Les canaux sont variés : réseaux sociaux, spots publicitaires, affichages ou encore encarts publicitaires dans les guides touristiques.



L'ACPE a également réalisé plusieurs supports, une étude juridique, un guide pratique à destination des parents et un guide à destination des professionnels. Ces supports viennent fournir des renseignements et des conseils sur des aspects variés, des signaux d'alerte à la prise en charge de mineurs en situation ou à risque prostitutionnel. L'ACPE organise également des formations à destination des professionnels et des colloques afin de dialoguer et réfléchir collectivement aux problématiques de la prostitution des mineurs.

L'ACPE accompagne des parents dans les démarches juridiques qu'ils souhaitent entreprendre. L'association se porte également partie civile dans des procès se rapportant à toutes les violences sexuelles contre les mineurs : proxénétisme, tourisme sexuel, mais également pédocriminalité et pédopornographie. Le pôle juridique, en collaboration avec l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme, définit les stratégies judiciaires à adopter dans ces dossiers. Par la suite, il procède à l'analyse des affaires classées, ainsi qu'à l'analyse de tout le processus judiciaire et sociojudiciaire, dans le but d'en identifier les dysfonctionnements et les succès.

Ces analyses, qui nourrissent l'expertise et la réflexion de l'ACPE, développent le plaidoyer de l'association ainsi que l'impact de ses actions dans la sphère publique. Elle s'est par exemple mobilisée pour la loi Schiappa visant à renforcer la lutte contre les violences sexuelles ou sexistes.

Depuis 1986, l'ACPE, association indépendante reconnue d'intérêt général, alerte la société française sur l'existence de la prostitution d'enfants en France et dans le monde.

L'ACPE a décidé d'organiser le colloque "Prostitution des mineurs : quels défis pour les professionnels ?" afin de favoriser la réflexion, l'échange et le débat autour de ce sujet encore peu connu des professionnels.

Ce colloque est organisé de façon à suivre le parcours d'accompagnement des victimes, de l'enquête judiciaire au suivi psychologique et médical. Plusieurs experts ont présenté la situation actuelle et les perspectives d'évolution et d'amélioration. Les participants ont ensuite pu débattre et apporter leurs suggestions. Le colloque a ainsi pu mettre en lien les différents acteurs afin de réfléchir collectivement.

**14 RUE MONDÉTOUR 75001 PARIS**  
**+33 (0)1 40 26 91 51**  
**ACPE.ASSO@GMAIL.COM**  
**ACPE-ASSO.ORG**